

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné DANIEL JACQUEMET, 5 Place Jean Jaurès 42000 SAINT ETIENNE, atteste par la présente que la société **AUDIO TECHNIQUE** - est assurée en RESPONSABILITE CIVILE par police **ALBINGIA N°RC1401008**.

<u>Activité garantie au contrat</u> : Mise à disposition, location (y compris prestation de montage et d'installation) de matériel de sonorisation, d'éclairage, de distribution électrique, de vidéo et de structures scéniques pour l'industrie du spectacle.

Les garanties sont accordées, aux clauses et conditions du contrat, à concurrence des montants de garanties et des franchises figurant sur le tableau joint.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est valable pour la période d'assurance du 01/01/2015 au 31/12/2015 inclus, sous réserve du paiement de la (ou des) cotisation (s) correspondante (s).

Fait à St-Etienne, le 29/01/15

Pour servir et valoir ce que de droit.





MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES CONTRAT N°RC1401008

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
DOMMAGES AVANT LIVRAISON OU AVANT ACHÈVEMENT DES TRAVAUX		
- Dommages Corporels, Dommages Matériels et Dommages	via paraconomina esta se-	néant pour les dommages corporels
Immatériels confondus par sinistre	6 100 000 EUR	Corporeis
dont:		
 Faute inexcusable: Accidents du travail & Maladies professionnelles tous dommages confondus: 		
par année d'assurance	800 000 EUR	4 500 EUD
et avec un maximum par sinistre de	400 000 EUR	1 500 EUR
 Atteinte à l'environnement tous dommages confondus : 		
par année d'assurance	305 000 EUR	N 000000000000000000000000000000000000
et avec un maximum par sinistre de	152 500 EUR	1 525 EUR
 Dommages Matériels, Dommages Immatériels Consécutifs 		
et Dommages Immatériels Non Consécutifs, confondus	1 000 000 EUR	1 000 EUR
. dont activités extérieures :		
- Incendie, Explosion, Action de l'eau	750 000 EUR	1 000 EUR
- Dommages aux existants	750 000 EUR	1 000 EUR
. dont Blens confiés par année d'assurance	35 000 EUR	1 500 EUR
, dont Dommages Immatériels Non Consécutifs par année	28 .85 .26 .7008	
d'assurance	75 000 EUR	2 500 EUR
. dont Vol commis par préposés par année d'assurance	30 500 EUR	460 EUR
. dont voi commis par preposes par année d'assurance :	15 250 EUR	305 EUR
, dont Donninages materies stans par les preposes par emeno m	M. H. F.	
DOMMAGES APRÈS LIVRAISON OU APRÈS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX		
- Dommages Corporels, Dommages Matériels, Dommages		néant pour les dommages
Immatériels confondus, par année d'assurance	1 500 000 EUR	corporels
. dont pour Dommages Matériels et Dommages Immatériels		
Consécutifs et Dommages Immatériels Non Consécutifs		
par année d'assurance	1 000 000 EUR	10 % Mini: 1 000 EUR
■ Manager () And State () And Control () A		Maxi: 3 000 EUR
dont pour Dommages Immatériels Non Consécutifs		
par année d'assurance	150 000 EUR	10 % Mini: 1 500 EUR
Pro remarks 5 to 5		Maxi: 4 500 EUR
	1	
CONVENTIONS "Étandus		
conformément à ce qui est prévu au paragraphe "Étendue Géographique de la garantie"		
ASSISTANCE JURIDIQUE		1, 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11, 11,
Engagement maximum de l'Assureur		
- par événement généraleur	15 250 EUR	
- pour tout litige supérieur à	1 525 EUR	Professional Control of the Control
Lam 1-100		

Pour servir et valoir ce que de droit. La Direction

04 78 52 24 53